L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 22 AVRIL 1870. 43me Année—Vol. XLIII.

DUPOUY & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI MATIN, 22 AVRIL.

ANNONCES & L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] Laurmont, à la salle Francon, ce jour [illegible] Grande vente d'ameublements, [illegible] chapeaux, articles de toilette, [illegible] de Panama de qualité extra-fin.

[illegible] E. Morphy, A. Ho No 100 de la rue Vieille-[illegible] et au No 8 de la rue Pelican, des marchandises.

[illegible] sur la Levée, au pied de la rue Lafayette [illegible] sur la Levée, au pied de la rue Poydras, [illegible] à main.

[illegible] Louis Stern & Bros, au No 16 de la rue de [illegible] — bottes, souliers et bottequines.

[illegible] Valeton, sur la Levée, au pied de la rue [illegible] Parine, maïs, avoine, fourneaux, jambes et cotes.

[illegible] Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de [illegible] Lingerie, "notions" et chapeaux.

[illegible] Dejean Jr., à sa salle de ventes, rue Orléans [illegible] un assortiment de meubles et des.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Vendredi :

[illegible] Grand divertissement, chants, [illegible] SMIE—Trodden Down.

[illegible] CHARLES—Les Ménétriers de Lanne.

[illegible] DE NOYES.—Coin Canal et Villeré.

Machine à vapeur, Bouteille, etc. Annonce de l'enlèvement de M. D. E. Morphy [illegible] aujourd'hui à 9 heures du matin.

Ave. Avalos et Philip. — Voyez l'annonce de M. D. E. Morphy, encanteur.

Commissaires à Pensacola. — Aujourd'hui, vendredi, dans la salle publique d'encan de la rue de Chartres No. 16, MM. Louis Stern & Bros. vendront sans aucune limite ou réserve, 600 caisses bottes, souliers et brodequins, pour hommes et enfants. Cet assortiment, provenant des meilleures fabriques du Nord, a été choisi expressément pour les marchés du sud et vient à la fois au commerce de la ville et [illegible]. Les marchands feront donc bien de venir à la vente.

Une Réforme dans la Police.

Il y a quelques jours, l'Honorable juge de la Cour Criminelle, dans un langage plein d'une juste et légitime indignation, signalait la vénalité et la corruption qui [illegible] les sphères officielles et faisait [illegible] la responsabilité d'un état de choses [illegible] pitoyable, que tout le monde connaît et déplore, jusqu'aux plus hautes [illegible] de l'État. Un des résultats les plus [illegible] pour la population de cette [illegible] qui caractérise tous les [illegible] publics est incontestablement l'inefficacité de la police.

[illegible] souvent la presse ne s'est pas gênée d'attribuer cette inefficacité de la police à une négligence ou à une indifférence coupable, mais bien à une connivence, pour mieux dire, à une complicité directe avec les voleurs. A diverses [illegible] des incidents inattendus sont venus prouver que ces accusations avaient parfois été faites à la légère. Un homme [illegible] de courtier entre les voleurs et la police, après avoir été [illegible] un guet-apens et presque tué [illegible] qui avaient intérêt à s'assurer de lui, a fait d'étranges révélations [illegible] les journaux ont publiées et qui [illegible] été démenties, et cette assertion a confirmé la croyance généralement [illegible] que les plus dangereux malfaiteurs [illegible] bien que les simples pickpockets, pouvaient vaquer tranquillement à leurs occupations illicites tant [illegible] une redevance proportionnée [illegible] profits.

[illegible] certainement en, de tout temps, [illegible] police de notre ville, des officiers [illegible] honnêtes à toute épreuve, [illegible] jamais les choses n'aviaient été [illegible] que depuis l'organisation de [illegible] Métropolitaine. Nous ne voulons [illegible] que tous ceux qui y sont employés soient coupables, ce serait injuste, [illegible] croire les déclarations de certains membres de ce corps, le mal est [illegible] la police secrète, celle qui est chargée [illegible] ouvertement de la surveillance des [illegible] et de la recherche des malfaiteurs, [illegible] arrivée à ne plus garder aucun [illegible] elle faisait ouvertement ses marchés moyennant le paiement d'une [illegible] elle s'engageait à fermer les yeux [illegible] laisser piller les paniers des passants [illegible] les coffres-forts.

[illegible] Conseil métropolitain qui, depuis un [illegible] la sourde oreille aux plaintes et [illegible] réclamations et se contente d'appliquer des peines disciplinaires pour des [illegible] insignifiantes, s'est enfin [illegible] à agir et il a, d'un seul coup de [illegible] envoyé toute la police secrète. [illegible] de cet acte de vigueur est qu'à l'occasion du festival des pompiers qui a eu [illegible] dimanche dernier les pick-pockets [illegible] n'auraient reçu l'assurance qu'ils [illegible] travailler à leur aise aux Fairgrounds, moyennant une redevance de [illegible] tête qui aurait été perçue par deux [illegible] spéciaux délégués à cet effet.

[illegible] envoi de toute la police secrète en [illegible] assurément une mesure timide [illegible] mais le Conseil, dans l'impossibilité [illegible] de distinguer le degré de culpabilité des agents, n'a pu faire autrement qu'en [illegible] les coupables le moyen de faire parler qu'il n'ont à se reprocher que leur [illegible].

[illegible] Un de nos confrères a entendu l'un des officiers renvoyés dire devant lui que l'organisation toute entière de la police [illegible] avait été élevée des redevances et [illegible] pour voler."

[illegible] Conseil métropolitain tient à connaître la vérité à ce sujet, il lui est facile [illegible] une enquête ; elle révélera certainement des faits bien curieux.

[illegible] a laissé ici un nom odieux à plus [illegible] titre, mais il a eu au moins le mérite [illegible] c'est peut-être le seul — de débarrasser la ville des voleurs. Il est vrai qu'il est sans doute par jalousie de métier. [illegible] quoiqu'il en soit, jamais les vols de nuit n'ont été presque fréquents [illegible] sous son administration. M. Wardell, qui est le chef réel de la police métropolitaine, est pu facilement se donner [illegible] la reconnaissance de la communauté en débarrassant ainsi la ville des voleurs des pick-pockets. Pourquoi ne l'a pas fait ? Apparemment parce pour avoir dans sa police un instrument politique prêt à servir ses desseins, il [illegible] à ne pas se montrer trop sévère. Il [illegible] carte blanche à M. Cain à la condition qu'au premier signal, celui ci devrait se mettre à ses ordres soit pour aller [illegible] une expédition à Jefferson contre les autorités municipales régulièrement [illegible], soit pour repousser le shérif portant ordres de Cours, soit pour exécuter tout autre ordre arbitraire.

Mais laissons le passé pour ce qu'il est. [illegible] un premier pas fait dans la voie de la réforme. L'influence de M. Pierce, administrateur municipal de police, n'y est [illegible] pas étrangère. Quoqu'il en soit [illegible] applaudissons à ce commencement de réforme et moyennant nos félicitations que le Conseil métropolitain ne s'arrête pas en si bon chemin. La police a besoin d'être [illegible] complètement et d'être réorganisée avec un contrôle actif et incessant. Il suffit pas de changer quelques hommes, [illegible] sortir des vieilles routines et mettre un aux habitudes interlopes qui portent aux agents de lever des impôts ou redevances illicites. Malheureusement, nous doutons fort que le Conseil d'énergie et l'indépendance nécessaires pour réaliser de pareilles réformes.

PHOTOGRAPHIES ET BEAUX-ARTS.—Après les portraits de famille étaient un [illegible] que les gens riches possédaient seuls [illegible] peinture. L'art de Daguerre les a mis à la portée de tous. Les perfectionnements apportés à la science ne suffisent pas pour assurer l'exécution artistique des portraits photographiés, il faut encore l'habileté, le goût de l'opérateur. Nous pouvons assurer qu'on trouvera toute ces conditions réunies chez M. W. Washburne, rue du Canal, No 113.

DEVANTS DE CHEMISE. — MM. Liot et Pinard, rue du Canal Nos. 131 et 133, viennent de recevoir de France un nouvel assortiment de devants de chemise, de faux cols et aussi de chemises françaises les premières maisons de Paris, le tout garanti en toile et de divers prix. Voyez l'annonce.

☞ Nul sirop n'est plus efficace pour les rhumes et les maladies de poitrine que l'excellent BAUME AUX NAVETS INDIENS que vient de composer et de lancer dans le commerce avec tant de succès la pharmacie Laplace. Prix du flacon, 75 cts. A vendre dans les principales pharmacies.

$65.—La machine à coudre de Grover & Baker, qui se cotte que $65, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 183 de la rue du Canal.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le succès obtenu dans une précédente matinée par les *Bébetes du Diable* a engagé la Direction de l'Opéra à redonner dans la matinée de demain (samedi) cette amusante féerie, dont les quatre tableaux forment un spectacle varié et attrayant. Cette matinée sera probablement la dernière de la saison. Avis à nos lectrices.

Samedi soir, *Roméo et Juliette*, opéra en 4 actes, de Gounod, avec MM. Michot, Dumestre, Depassio, Ketten, Mlle Dupuy et Mme Dumestre.

Dimanche, à midi et demi, dans le foyer de l'Opéra, aura lieu le concert vocal et instrumental donné par M. Théry.

Voici le programme de cette matinée. L'affrait en est grand et appelle le succès.

PREMIÈRE PARTIE.

1 M. Théry—*Ne jouons pas avec le Cœur*—Daerer.
2 Mme Mineur-Pottier—*Linda de Chamounix*—Donizetti.
3 M. Ketten—*Jeune et belle*, valse.—
4 Mme Dumestre—*Air des Noces de Figaro*—Mozart.
5 M. Ginet—*Solo de violon*.—
6 Mlle Zeiss—le *Last Rose of Summer*—Thomas Moore. 2o *Brindisi de Lucrezia*—Donizetti.
7 M. Pottier—*Chansonnette*.—

DEUXIÈME PARTIE.

1
2 M. Depassio—*Air de la Flûte enchantée*—Mozart.
3 Mlle Dupuy—1o *La Mère et l'Enfant*—Donizetti. 2o *La Belle Bourbonnaise*.
4 MM. Dumestre et Ketten—*Duo de Moïse*—Rossini.
5 M. Schneganz—*Solo de Basson*.
6 M. Théry—*Mon Ami et Dieu*—Darcier.
7 M. Pottier—*Bonheur des Champs*.
8 Mme Dumestre—*Chansonnette*.

Le piano sera tenu par MM. Ketten et Geng.

On peut se procurer des billets chez MM. Ls. Grunewald, 129 rue du Canal—Ducatel, 10 rue Carondelet—F. Dumontel, angle des rues Canal et Bourbon—et au contrôle de l'Opéra. Prix du billet : un dollar.

GRAND SPECTACLE ET BAL A L'OPÉRA.—Un certain nombre de dames ont organisé, au profit de l'Asile Ste-Anne, un grand spectacle extraordinaire qui aura lieu ce soir, vendredi, au Théâtre de l'Opéra. Le spectacle se composera de tableaux qui ne sauraient manquer de piquer vivement la curiosité, de chants avec le concours de M. Van Huffien et du Club Populaire de Mendelsohn. Puis il y aura des danses, des rafraîchissements et un souper. Des comités composés de citoyens éminents veilleront à l'exécution des différentes parties du programme. Les portes s'ouvriront à sept heures moins un quart et le rideau se lèvera à sept heures et demie. Voir l'annonce à la seconde page pour les arrangements pris avec les chars à la vente des billets, etc.

VACCINATION.— Suivant les prévisions du Bureau de Santé, la petite vérole est devenue épidémique, et cela par la faute des autorités locales et des habitants tout à la fois. Le Bureau de Santé avait adressé au maire et aux Conseils de ville des mémorandums dont on n'a pas tenu compte et le fléau s'est propagé. D'autre part, les habitants ont négligé de profiter des moyens de salut que leur offrait gratuitement le bureau et il en résulte qu'aujourd'hui les victimes de la variole sont chaque jour plus nombreuses. Sans se décourager, le Bureau de Santé continue à offrir ses services à la population de notre ville. Avant fait provision de bon vaccin, il opère l'inoculation dans tous les quartiers des six districts de la Nile-Orléans et aujourd'hui encore nous publions une annonce où sont indiqués les nombreux endroits où peuvent s'adresser les personnes qui veulent être vaccinées. Qu'on lise cette annonce et qu'on en profite, car nous le répétons, la vaccine du Bureau de Santé est excellente et ne coûte rien.

MACHINE A DÉCORTIQUER LA RAMIE.—Notre confrère de la *Renaissance louisianaise*, M. Emile Lefranc, nous a montré une machine ingénieuse qu'il a inventée pour décortiquer la ramie. Cette machine permettra aux habitants qui cultivent cette plante de la préparer pour le marché, car la machine non seulement écrase l'écorce mais elle extrait la portion que contient la plante et nettoie la fibre qui se trouve réduite en filasse plus ou moins blanche. Des brevets d'invention ont été demandés dans différents pays pour cette machine qui manquait encore pour faciliter le développement de la culture de la ramie. M. Lefranc a sacrifié beaucoup de temps et d'argent à ce problème et nous pensons que son succès va bientôt couronner ses efforts.

COMPAGNIE DES HANGARS POUR LE SUCRE.—Nos lecteurs verront plus loin la liste nominale des membres qui composent le bureau de direction de cette Compagnie, dont M. E. Fortier est président et M. Gustave Cucullu, secrétaire. Ce nom et les autres sont tous honorablement connus et inspirent une confiance générale dans l'avenir de l'entreprise. Nous avons dit, du reste, dans le temps que les réserves de la Compagnie vis à vis de la ville étaient très favorables aux intérêts du public. Nous ne doutons pas que le bureau de direction qui renferme des hommes très habiles en affaires, n'en tire un parti très avantageux.

JARDIN DU MAGNOLIA.—Nombre de gens regrettaient que le fameux jardin du Magnolia restât fermé si longtemps durant les premiers de notre ville, pour qui, les dimanches et fêtes, ce canal si champêtre, si vert et si ombreux, tenait lieu de tout. Mais les regrets vont cesser et le jardin va être ouvert de nouveau sous les auspices de M. Geo. Merz, qui ne négligera rien pour en faire un lieu de délices. Il y aura musique, danse, restaurant et tout ce qui pourra contribuer aux plaisirs des citadins et au succès de l'entreprise. Voyez l'annonce.

PRIX DE $50,000.— Nous ne connaissons pas d'entreprise de loterie qui ait passé par de plus terribles épreuves que la loterie de l'Etat de la Louisiane. Elle a été en butte à tous les soupçons, à tous les traits de l'envie et de la raillerie, nous pouvons le dire aussi, aux traits si perfides de la calomnie, et elle a résisté à toutes ces attaques et, aujourd'hui, elle est en pleine possession de la confiance publique. Ce qui le prouve, c'est l'annonce du prix de $50,000, publiée dans nos colonnes. Cette annonce qui se répète déjà depuis plusieurs mois en dit plus que tous les commentaires, car si le prix n'était pas payé quand il échoit à quelqu'un, il est clair que la loterie succomberait bien vite au bruit que ferait un pareil refus de paiement. Mais tout ici se passe loyalement : le tirage s'opère au grand jour, en présence du public, à l'étage au dessus du bureau de la Compagnie, et quand le numéro gagnant le grand prix sort, ce prix est immédiatement payé à l'heureux possesseur du numéro. C'est ce qui a été attesté jusqu'ici par plusieurs personnes qui l'ont touché en entier ou qui n'en ont touché qu'une fraction, suivant la part qu'elles possédaient dans le numéro favorisé de la fortune. Une épreuve de ce genre va être faite de nouveau demain, 23 avril, à onze heures du matin. Hâtez-vous donc de prendre un billet; avec $20 vous pouvez en gagner 50,000.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 dela rue du Canal.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 15 janvier 1867, dit: "Grâce à son mécanisme si simple et à l'expérience qu'en ont faite mes filles, la machine à coudre favorite de ma famille est celle de WILCOX & GIBBS." ☞

LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent; et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôts : chez Bell, Lyons & Co, 40 et 42 rue Ch. Chenet; Desnoyé, 39 rue de Chartres et A. Guitet, pharmacien, 398 rue Royale.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 182.

LA MOITIÉ D'UN CIEL.—Le *Louisiana Democrat* dit : "Nous prétendons que quiconque possède la moitié d'un ciel peut approuver, en 5 ou 6 heures, à ses ouvrir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." ☞ Vendue par M. A. Maillard, 67 et 116 Canal. ☞

La Grève du Creusot.

Les dépêches suivantes indiquent que la grève du Creusot est due à des menées politiques :

Le Creusot, 3 avril.

M. Schneider a reçu, hier soir, le comité gréviste. La conférence a été longue. M. Schneider a déclaré d'abord qu'il recevrait très volontiers les délégués nommés par les mineurs. Le résumé de ce qu'il a dit est à peu près celui-ci :

Lors de la première grève, après la cessation complète du travail dans tous les ateliers et sous la pression de la violence, Assy se présentait avec une vingtaine d'ouvriers chez M. Henri Schneider et il venait le lendemain chez M. Schneider. Dans ces deux visites, il était déclaré que l'interruption des travaux n'était en aucune façon fondée sur des questions de salaires, et on remerciait M. Schneider de ce qu'il a fait depuis trente ans pour les ouvriers, tant au point de vue des salaires, qu'au point de vue des conditions générales de l'usine.

Cette fois la cessation du travail dans les puits Saint-Pierre et Saint-Paul a été instantanée sur un simple mot d'ordre donné par trois ouvriers. Elle a été bientôt après accompagnée de scènes de violence les plus regrettables. Cependant les ouvriers, interrogés par l'ingénieur, n'ont articulé aucun motif de réclamation ni manifesté aucune plainte. Dix jours se sont écoulés, et pas d'autres réclamations que les programmes de certains journalistes ne se sont produites. Et puis a paru une lettre anonyme adressée à l'ingénieur, et suivie enfin de celle dont M. Schneider est saisi aujourd'hui et qui n'est que la reproduction du document donné par les journaux. M. Schneider ne peut considérer cette prétention actuelle comme l'expression de mécontentements fondés du bas peuple du mineur; elle n'est évidemment que le résultat de menées et d'excitations étrangères aux conditions du travail.

Au fond, d'ailleurs, les salaires, dans tous les ateliers et à la mine ont toujours été successivement et progressivement en augmentant. Depuis trente ans, ils ont à peu près doublé. Pour la mine, ils ont atteint, en février, la moyenne la plus forte.

Les salaires au Creuzot sont, tout compte fait, plus élevés que partout ailleurs. C'est là un système d'ensemble adopté par M. Schneider. Si les conditions faites de l'industrie le comportaient, M. Schneider n'aurait pas hésité à faire une augmentation de salaires. Ce qui empêche les chauffes, on n'a jamais eu l'intention de les supprimer, et elles continueront à être données suivant le règlement.

M. Schneider a terminé en faisant comprendre aux délégués combien cette cessation du travail sans motifs réels, sans résultats possibles, pouvait leur être préjudiciable, aussi bien qu'au présent, à l'avenir même du pays.

Cette conférence a été très amicale de part et d'autre. L'échange d'observations réciproques s'est produit dans les meilleurs sentiments.

Les délégués se sont retirés en remerciant M. Schneider de son accueil sympathique, et en disant qu'ils en référeraient à leurs commettants.

Fait curieux et significatif : une dépêche adressée le lendemain par un rédacteur du *Gaulois* qui réside en permanence, annonce l'organisation du comité, donne les noms de ses membres, fait savoir qu'il sera le lendemain à M. Schneider. Et le programme annoncé à l'avance s'est de tous points réalisé.

Voici, d'après le *Progrès de Saône et Loire*, quelles sont les réclamations des mineurs :

Les soussignés, délégués mineurs, formant le comité gréviste, déclarent, au nom de leur corporation, être en grève.

Ils demandent une augmentation de salaire et une diminution d'heures de travail, ainsi qu'il suit, savoir :

1. La journée des mineurs, de 8 heures de travail, 5 fr.
2. Que le chargement des bennes ou wagonnets ne soit plus fait par eux.
3. Que pour tout ouvrier travaillant dans les travaux où il tombe de l'eau, la journée ne puisse excéder au maximum cinq heures, 5 fr.
4. Que le travail de la journée en réparation des puits ne soit que de quatre heures au maximum, 5 fr.
5. La journée des manœuvres, de huit heures de travail, 3 fr. 75.
6. La journée des enfants commençant à travailler, de huit heures, 2 fr. 25.
7. Que tous les ouvriers attachés au service de la mine reçoivent mensuellement une chauffe de charbon de 60 hectolitres, en le chauffe.

Que le refus puisse en être fait, si elle n'est pas convenable.

8. Lorsqu'un ouvrier fatigué se reposera quelques jours, qu'il ne soit pas obligé de se munir d'un billet du docteur pour la reprise de son travail.

9. Qu'à l'ouvrier ayant repris le travail, on ne trouvera mis à pied par l'un des chefs de poste en autre, faute de pouvoir lui procurer de l'ouvrage, il soit alloué la moitié de sa journée actuelle, en cas que ce fort ne vienne pas de l'ouvrier.

10. Nous demandons, en outre, que tous ouvriers incarcérés jusqu'à ce jour pour les motifs de la grève soient mis en liberté ou de suite, et qu'aucun d'eux ne puisse être renvoyé de la mine sans le consentement de la commission prise parmi les ouvriers, que nous formerons à la majorité de tous.

Le devoir de cette commission sera d'inspecter attentivement, pour par point, tous les griefs des patrons contre les travailleurs.

Après une délibération de la chambre syndicale, l'ouvrier sera maintenu en renvoyé sans aucun motifs de réclamations.

11. La gérance de la caisse de secours par les ouvriers eux-mêmes.

Le comité gréviste assistant.

Le président.— Le secrétaire.— Le secrétaire adjoint.

Copie de cette déclaration a été envoyée à l'ingénieur des mines.

LES RÉVOLUTIONNAIRES EN ITALIE.

Les désordres qui ont eu lieu le mois dernier en Italie ont été sans conséquence, mais il paraît qu'un grand mouvement avait été préparé par les agitateurs.

C'était, paraît-il, le 19, jour de la Saint Joseph, que l'insurrection devait éclater; on l'avait remise à cette époque afin de laisser agitateurs avait déployé tous ses efforts pour mener l'entreprise à bonne fin. Nous en trouvons la preuve dans la lettre suivante publié par l'*Union démocratique* de Ravenne, et qu'il écrivait, le 5 mars, à ses coopérateurs :

Frères !

Je reçois très tardivement votre lettre du 9 février. Je recueille et je me rappelle avec confiance les dernières paroles de votre écrit, et je sais que vous en tiendrez la promesse vivie.

Puisse votre mot d'ordre devenir celui de toutes les villes de Romagne !

Puissent-elles comprendre que si un acte d'initiative, mûre par la foi et énergique par la volonté qui leur sert de principe, se produit sur un point important quelconque, chaque ville doit avoir pour règle suprême de suivre l'initiative, et de l'ensuivre sans retard, sans grande intention d'un accord mûrieur, sans ces calculs stratégiques raffinés qui sont bons pour la guerre, mais qui n'adaptent mal aux besoins de l'insurrection. Il faut que l'action engendre l'action et inutile à profit une opportunité que nous avons la faculté de créer.

Tout à vous aujourd'hui comme toujours.

G. MAZZINI.

Le mouvement qui vient d'aboutir à mi si pauvre dénouement avait été préparé de longue main. On avait répandu de toutes parts des proclamations révolutionnaires ; on avait vu jeter une multitude de petites brochures dirigées contre le roi, et les autorités, effrayées, prirent des mesures. On